



TRACES

Versement de la Taxe d'Apprentissage 2026

**Donnez du sens à votre contribution
en soutenant des actions et des
compétences au service de la médiation
scientifique, de l'inclusion sociale et de
l'éducation populaire.**

Association TRACES
secretariat@groupe-traces.fr



La Taxe d'Apprentissage, qu'est-ce que c'est ?



La Taxe d'Apprentissage permet de financer, par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut. C'est le seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution.

L'association TRACES, en tant qu'établissement formateur à travers son projet E-FABRIK', est habilitée à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage.

Plus d'infos :

- www.economie.gouv.fr/entreprises/taxe-apprentissage

Comment nous soutenir en quelques clics



Depuis 2023, Les entreprises ne règlent plus directement leur solde de taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires : ce sont les URSSAF et les MSA qui le collectent, en une seule fois.

Les montants collectés sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion.

Les entreprises se connectent sur la plateforme Soltéa de la CDC pour désigner leurs établissements bénéficiaires et préciser la somme affectée à chacun.

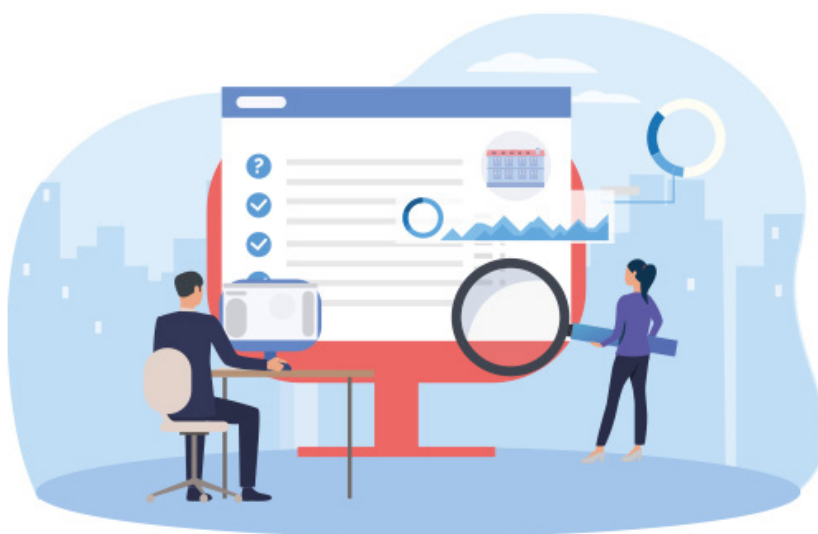
La CDC verse aux établissements d'enseignement les montants indiqués par les entreprises, après

déduction de frais de gestion. Suite à leur déclaration en DSN (déclaration sociale nominative), les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage peuvent se connecter à la plateforme Soltéa pour affecter tout ou partie du solde de leur taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements habilités. Lors de la création du compte sur la plateforme Soltéa, les identifiants pour s'y connecter s'obtiennent par l'intermédiaire de Net-entreprises.

Comment utiliser SOLTÉA ?

On vous explique la marche à suivre ci-dessous.

- 1 **Du 26 mai au 26 août 2026**, vous avez accès à la Plateforme SOLTéA, pour choisir le ou les établissements bénéficiaires : www.soltea.gouv.fr.
- 2 Connectez-vous sur la Plateforme SOLTéA via vos identifiants **Net Entreprises**.
- 3 Sur le moteur de recherche, rentrez le SIRET de notre association (**494 577 851 00020**), que vous pourrez ensuite sélectionner, ou rendez-vous directement sur la fiche établissement de TRACES.
- 4 Fléchez votre solde et attribuez le pourcentage que vous souhaitez à notre association. Il est possible de répartir votre solde entre un ou plusieurs établissements de la Fondation.
- 5 Après validation de votre choix, n'hésitez pas à nous envoyer un e-mail à secretariat@groupe-traces.fr en nous indiquant le nom et le SIRET de votre entreprise ou association. **En nous informant de votre versement, vous nous permettez d'assurer une traçabilité de votre soutien sur la plateforme SOLTEA.** Nous pourrions aussi, si vous le souhaitez, vous tenir informés des projets que nous concrétiserons grâce à votre soutien.





À quoi sert concrètement votre Taxe d'Apprentissage pour notre association ?

Forte de 15 ans d'expérience en France et en Europe, TRACES développe des projets innovants associant culture scientifique, technique et numérique, participation citoyenne et inclusion sociale.

Active sur le terrain, TRACES élabore de nouvelles méthodes de médiation, avec une approche ouverte aux interactions avec l'environnement culturel et social, au plus proche des attentes des différent·es participant·es (publics, organisateur·rices, chercheur·euses, expert·es etc.)

La collecte de la Taxe d'Apprentissage permet de financer les nombreux projets de notre association, et contribue donc à :

- Transformer la culture scientifique en outil pour la participation citoyenne et le lien social
- Encourager l'esprit critique et développer les talents et compétences
- Animer des espaces de convivialité et de partage des savoirs

Découvrez tous nos projets :

● www.groupe-traces.fr



Zoom sur le projet E-FABRIK'

Notre association s'attache à proposer à ses publics une expérience gratifiante et émancipatrice des sciences et des techniques. Nous avons appris qu'en matière d'appropriation de concepts scientifiques, il n'est pas tant question d'accès au savoir que de créer un intérêt pour celui-ci, une pertinence à son acquisition.

Il en va de même pour l'éducation au numérique : son apprentissage doit s'accompagner d'une signification personnelle pour l'apprenant·e. C'est ce que nous proposons dans le projet E-FABRIK' : donner du sens au développement d'une littératie numérique par le lien social.

● www.efabrik.fr

En soutenant cette action à l'interface entre éducation numérique et inclusion sociale, la collecte de la Taxe d'Apprentissage permet de :

- Rassembler des jeunes et des personnes en situation de handicap dans une communauté créative.
- Imaginer et fabriquer, ensemble, des solutions concrètes autour du handicap.
- Acquérir les compétences nécessaires pour maîtriser les nouveaux outils numériques.
- Se réapproprier la technologie à travers une solidarité active et devenir acteur de son territoire.
- Mettre en relation les lieux de créativité numérique et technique innovants avec les structures jeunesse et handicap et leur public.